

C	Offices récepteurs	C
CR	REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (COSTA RICA)	CR

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Costa Rica
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Espagnol ¹
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	3
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3, 4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de la "diligence requise"
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Institut national de la propriété industrielle (Chili), Office espagnol des brevets et des marques ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Institut national de la propriété industrielle (Chili) ⁵ , Office espagnol des brevets et des marques ou Office européen des brevets ⁶

[Suite sur la page suivante]

¹ En fonction du choix du déposant quant à l'administration compétente chargée de la recherche internationale, il pourra être nécessaire pour le déposant de remettre une traduction dans une langue correspondante (voir l'annexe D) (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 29 novembre 2018, pages 352 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁶ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins ou par l'Office espagnol des brevets et des marques.

C **Offices récepteurs** **C**

CR **REGISTRE DE LA PROPRIÉTÉ** **CR**

INTELLECTUELLE (COSTA RICA)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie : Dollar des États-Unis (USD)
Taxe de transmission :	USD 212 (en ligne) 289 (sur papier)
Taxe internationale de dépôt ⁷ :	USD 1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e :	USD 16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	USD 218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	USD 328
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(CL), (ES) ou (EP)
Taxe pour le document de priorité :	USD 29
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) :	USD 144

L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié au Costa Rica Oui, dans le cas contraire
---	---

Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout avocat enregistré au Costa Rica ⁸
--	---

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

⁸ Voir la loi n° 6867 sur les brevets, dessins et modèles industriels et modèles d'utilité, article 34.